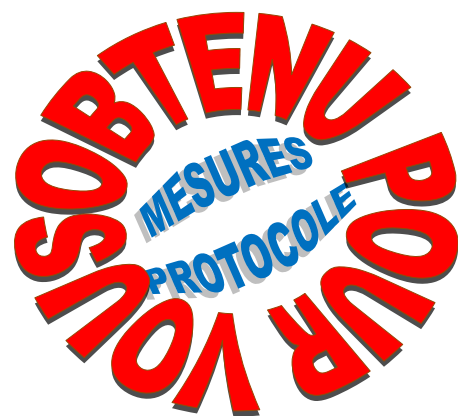




Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

**Enfin
la catégorie B
pour les ATPN!**



La fusion des corps techniques au sein du MI ayant été annoncée par l'administration le 19 juillet 2018, ouvrira la possibilité aux ATPN d'accéder au corps des contrôleurs (catégorie B) par concours ou au choix (pour les ATP1 remplissant les conditions dès la mise en œuvre en 2019).

Le SNAPATSI demande que les ATPN exerçant un emploi à responsabilité et notamment ceux à spécialité cuisinier, soient nommés au grade supérieur.

**Le SNAPATSI seul syndicat
à demander la reconnaissance des responsabilités dans l'emploi
et la valorisation des compétences !**

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



cliquez, votez

